



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

# DECISION DU MAIRE 2022-30

### Echange groupe VMC logement Grand Rue – M. Jean PRACHE

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020\_2\_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer la VMC du logement communal situé Grand Rue,

**DECIDE :**

**Article 1 – DE SIGNER** avec l'entreprise Jean PRACHE dont le siège est à Saint Christol (84) 218, Chemin des Eglantier, un devis pour remplacer et installer une nouvelle VMC au logement communal dont le montant total s'élève à la somme de 576.00€ TTC

Fait à Saint-Christol, le 09/11/2022.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

